



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 22621

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la couverture des manifestations sportives par le groupe France Télévisions. Si certains sports (football, rugby etc.) bénéficient d'une couverture régulière des principales compétitions et de magazines dédiés dans la programmation des chaînes de télévision publiques, d'autres sont réduits à une couverture quasi inexistante, avec une absence totale d'émissions en direct. Il en est toujours ainsi pour le ski alpin, dont les principales compétitions ne sont pas retransmises, comme on a pu le constater cet hiver avec l'absence de France Télévisions à Chamonix, lors des épreuves du Kandahar. Cette position du service public est préjudiciable pour ce sport et pour l'organisation d'épreuves en France, puisqu'elle est à l'opposé des efforts accomplis par les chaînes de télévision publiques des autres grandes nations alpines, Suisse, Autriche, Italie notamment. Elle est préjudiciable aussi pour nos équipes nationales qui souffrent de ce désintérêt et préjudiciable à la montagne, au moment où la pratique du ski diminue parmi nos concitoyens. À l'approche des championnats du monde de ski de Val d'Isère en 2009 et en amont de cet évènement, il souhaite connaître l'action que le Gouvernement entend avoir auprès de France Télévisions pour inclure une part significative pour les sports d'hiver dans le cahier des charges des chaînes publiques.

Texte de la réponse

Les épreuves de ski, autrefois largement présentes à la télévision, sont aujourd'hui assez rarement diffusées à l'échelle nationale. Cette exposition médiatique réduite porte manifestement préjudice à la popularité de cette discipline, à son recrutement et à ses perspectives de conclure des partenariats avec des entreprises. La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative partage les préoccupations exprimées à ce sujet par les dirigeants de la fédération et plusieurs parlementaires. Elle estime toutefois que seule une amélioration sensible des résultats des équipes de France, entraînant une meilleure audience des émissions, modifierait sensiblement l'attitude des médias et pourrait donc résoudre définitivement ces difficultés.

L'organisation des championnats du monde en France en 2009 sera heureusement l'occasion pour le ski de bénéficier d'une importante couverture télévisée, qui peut l'aider dans son développement. Les jeux Olympiques d'hiver fourniront l'année suivante une autre opportunité majeure. En dehors de ces occasions exceptionnelles, et jusqu'à ce que ce que le redressement déjà perceptible des résultats sportifs s'accroisse, les objectifs de diffusion à la télévision doivent rester mesurés. Le ski est en effet pénalisé par sa dépendance envers les conditions météorologiques - source potentielle de perturbation des programmes -, par l'importance des moyens techniques requis et le coût élevé de production des émissions qui en découle. Pour surmonter ces handicaps, il conviendrait d'explorer la possibilité de conclure avec les chaînes intéressées des conventions comportant une participation de collectivités territoriales ou d'intérêts économiques locaux au coût de production des émissions. Des échanges de vues avec les principaux intéressés auront lieu à ce sujet avant la fin de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22621

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 mai 2008, page 3950

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9593